

# Piétonnisation des berges : la requête des maires franciliens rejetée

IV<sup>e</sup>

**HIER**, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de l'Association des maires franciliens, notamment François Pelletant, le maire UDI de Linas (Essonne). Ils demandaient la réouverture à la circulation des 3,5 km de la voie Georges-Pompidou, rendue piétonne par Anne Hidalgo, maire (PS) de Paris.

Depuis mi-juillet et le lancement de Paris-Plages, les berges basses sont réservées aux piétons et cyclistes. Le 18 octobre, la signature d'un arrêté municipal entérinait officiellement l'interdiction aux voitures de circuler sur ce tronçon des berges, entre Tuileries (I<sup>er</sup>) et le port de l'Arsenal (IV<sup>e</sup>), rive droite. Une

portion de voie sur laquelle roulaient jusqu'à maintenant 43 000 véhicules chaque jour.

L'Association des maires franciliens demandait sa réouverture et avançait une « urgence caracté-



Voie Georges-Pompidou (IV<sup>e</sup>).

sée » et « une nécessité absolue compte tenu de l'accroissement du temps de parcours des automobilistes ». La décision de fermer à la circulation la voie Georges-Pompidou portait également selon eux « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir et au droit à un environnement sain, dès lors que le maire est incompétent pour fermer les berges à la circulation et que la mesure est disproportionnée ».

Dans sa décision de rejet rendue hier, le tribunal administratif de Paris a considéré que « les demandes ne présentent pas un caractère d'urgence » et ne suffisent pas à justifier « la nécessité de rouvrir à très bref délai à la circulation automobile la voie Georges-Pompidou ».

A.M.